

Répartition de la taxe d'apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020
0,68% de votre masse salariale brute 2019

87 % de la taxe

Destinée au financement de
l'apprentissage
versement aux OPCO

13 % de la taxe

Destinée à des dépenses libératoires
effectuées par l'entreprise
(ancien hors quota).
versement direct au bénéficiaire de votre
choix sans passer par les OPCO